



**DÉCLARATION DE ZONES EXEMPTES DE LA MOUCHE DES FRUITS
DU GENRE *ANASTREPHA* D'IMPORTANCE QUARANTAENAIRE**

COMMUNICATION DU MEXIQUE

La communication ci-après, datée du 31 mai 2018, est distribuée à la demande de la délégation du Mexique.

1. Avis par lequel la commune de San Dimas et les régions du nord et du sud-est de la commune de Pueblo Nuevo (État de Durango) sont déclarées zones exemptes de la mouche des fruits du genre *Anastrepha* d'importance quarantenaire;
2. Avis par lequel les communes de Burgos et Méndez (État de Tamaulipas) sont déclarées zones exemptes de la mouche des fruits du genre *Anastrepha* d'importance quarantenaire; et
3. Avis par lequel la commune de Monte Escobedo (État de Zacatecas) est déclarée zone exempte de la mouche des fruits du genre *Anastrepha* d'importance quarantenaire.
4. Les mesures phytosanitaires qui devront être appliquées à des fins de prévention et pour protéger la zone exempte de la mouche des fruits sont énoncées à l'article 107 du Règlement d'application de la Loi fédérale sur la protection phytosanitaire; aux paragraphes 4.13.1, 4.13.2, 4.13.3, 4.13.5 et 4.14.4 de la Norme officielle mexicaine NOM-023-FITO-1995, "instituant la campagne nationale contre la mouche des fruits"; et aux paragraphes 4.1, 4.5.1, 4.5.1.1, 4.5.2, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7 et 4.5.8.1 de la Norme officielle mexicaine NOM-075-FITO-1997 "définissant les prescriptions et spécifications phytosanitaires régissant le transport des fruits porteurs de la mouche des fruits".
5. Les présents avis entreront en vigueur le lendemain de leur publication au Journal officiel de la Fédération, pour une durée de 24 mois à partir de leur date d'entrée en vigueur, conformément au dernier paragraphe de l'article 106 du Règlement d'application de la Loi fédérale sur la protection phytosanitaire.
6. La présente communication est soumise à des fins de transparence, pour que les Membres soient mieux informés des Avis, en vigueur au Mexique, par lesquels des zones sont déclarées exemptes de mouches.
7. Les Avis peuvent être consultés dans la langue originale auprès du Service national de l'information (normasomc@economia.gob.mx, sofia.pacheco@economia.gob.mx, jose.ramosr@economia.gob.mx) ou via les liens Internet suivants:
http://dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5520484&fecha=24/04/2018
http://dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5520488&fecha=24/04/2018
http://dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5520489&fecha=24/04/2018